Le bourg
(voir pièce n°4.3)

Saint-Joseph - Samatha

Légende :

- A — Zone A
- N — Zone N
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé
- Emplacement réservé

	Objet	Bénéficiaire
16	Aménagement virages de Vitot - RD 14	Conseil Départemental
20	Déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel	Conseil Départemental

Pièce
4.2

COMMUNE DE SANDILLON (45)

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	12 décembre 2017
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur